

## **Le DOSSIER des MICRO-ONDES et le SEMO dans les MÉDIAS au QUÉBEC ( fichier PDF avec liens )**

**Automne 2011** (mise à jour 22 octobre 2011)

**1- COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SEMO**

**2- MÉDIAS: ARTICLE, RADIO ET TÉLÉVISION**

### **1- COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SEMO**

**COMMUNIQUÉ SEMO, 24 OCTOBRE 2011**

**Bernard Lord: Antennes relais; Montréal ne doit pas protéger sa population comme la Ville de Paris.**

**Communiqué SEMO , 17 octobre 2011**

**MICRO-ONDES, Le NPD insatisfait de l' AVERTISSEMENT DE SANTÉ CANADA**

La député du NPD demande à la ministre de reconnaître le WIFI comme potentiellement cancérigène, tel que l'OMS l'a reconnu.

**Communiqué du SEMO, 16 octobre 2011**

**Industrie Canada impose des antennes relais aux villes du Québec**

La commission scolaire de Montréal et les villes du Québec demandent l'application du Principe de Précaution, alors qu'Industrie Canada continue d'imposer les antennes sans aucune restriction.

**Communiqué SEMO, 11 octobre 2011** extrait:

“La catégorie possiblement cancérigène “2B” contient également les produits suivants: le “Bisphémol A” interdit par le Canada, le chlorophénoxy (pesticide Killex) interdit par le Québec, le pesticide DDT. le plomb; chacun de ces produits a été l’objet d’une application du Principe de Précaution pour protéger la santé publique. ”

**Communiqué SEMO, 13 septembre 2011**

**Nouveaux compteurs d'Hydro-Québec : un risque pour la santé**

(cliquer pour [voir le vidéo des mesures](#))

## 2- MÉDIAS: ARTICLE, RADIO ET TÉLÉVISION

-Cliquer sur les liens pour voir les articles et les reportages-

### - Radio de Radio-Canada: 17 octobre 2011,

ANTENNES RELAIS À MONTRÉAL: À écouter sans faute, les deux reportages de Radio-Canada diffusés ce matin à l'émission C'est bien meilleur le matin. Craintes justifiées des citoyens et une église avec plus de 60 antennes sur son clocher: Entrevue de Michel Rochon journaliste scientifique et reportage avec Jean-Marie Dufort commissaire à la CSDM. Pour mieux comprendre la situation...

[Les antennes cellulaires et la santé | C'est bien meilleur le matin](#)

### -Le Devoir 12 octobre 2011

Projet de règlement pour encadrer l'installation d'antennes - Montréal oublie les craintes pour la santé, déplore la CSDM

<http://www.ledevoir.com/politique/montreal/333408/projet-de-reglement-pour-encadrer-l-installation-d-antennes-montreal-oublie-les-craintes-pour-la-sante-deploire-la-csdm>

### Protégez-vous, 13 octobre 2011

[Cellulaires et antennes-relais: la prudence s'impose | Protégez-Vous.ca](#)

### Le Soleil ( Québec ), 5 octobre 2011

Nouveaux compteur d'HQ: Les compteurs de la colère

[Les compteurs de la colère | Pierre Couture | Actualité économique](#)

### Émission J.E de TVA, 30 septembre 2011

Les nouveaux compteurs d'Hydro-Québec risque de vous rendre malade.

À voir sans faute l'entrevue intégrale du Dr. Annie Sasco

<http://tva.canoe.ca/emissions/je/reportages/129371.html>

Et aussi:

### -Hebdo-Rive-Nord, 13 octobre 2011

Et finalement la ville de Repentigny décide aussi de monter au front :

[Un amendement au règlement concernant les tours à micro-ondes - Actualités - Hebdo Rive Nord](#)

### -Cité Nouvelles 7 Octobre 2011,

De Pierrefonds, nouveau cas dans une église: antenne sur une église imposée par Industrie Canada ( la ville de Pierrefonds est déjà en cour contre Vidéotron qui a passé outre une interdiction de la ville, cela est rendu en cour supérieure. De ce fait ,le dossier de la ville de Terrebonne contre Rogers et Vidéotron- ( église de Terrebonne) a été suspendu en attendant la décision du cas de Pierrefonds...)

[Une tour imposée - Vos nouvelles - Cités Nouvelles](#)

*RETOUR AU SITE [www.dangersemo.com](http://www.dangersemo.com)    RETOUR HAUT DE PAGE [Communiqué et Média](#)*

**-Le Soleil (Châteauguay) 5 octobre 2011**

Encore une tour à Châteauguay, ou là aussi, la ville est déjà en cours contre un autre projet

[Le Soleil de Châteauguay Projet de tour en zone résidentielle](#)

RETOUR AU SITE [www.dangersemo.com](http://www.dangersemo.com) RETOUR HAUT DE PAGE [Communiqué et Média](#)

Communiqué SEMO, 24 octobre 2011

Auditions publiques sur le projet de réglementation des antennes de télécommunications à Montréal

## **Bernard Lord: Antennes relais; Montréal ne doit pas protéger sa population comme la Ville de Paris.**

20 octobre 2011 L'honorable Bernard Lord \* a utilisé sa notoriété pour influencer les commissaires de Montréal afin qu'il ne réglemente pas en fonction du Principe de Précaution les implantations des antennes à Montréal et qu'ils ne demandent pas de contrôler les niveaux d'exposition aux micro-ondes provenant des antennes de télécommunication sans fil.

La ville de Paris applique le Principe de Précaution pour sa population depuis juin 2009, en contrôlant les implantations et les niveaux d'exposition aux micro-ondes. (et ce, même si comme au Canada, la réglementation des télécommunications relève d'un niveau supérieur) En plus, depuis la semaine dernière, la ville de Paris affronte l'état et les compagnies de cellulaire en suspendant toute installation d'antenne sur son territoire.

(Voir sur le site de la ville de Paris:

[Antennes relais: Paris interpelle l'État et les opérateurs - Paris.fr](#)

ou en bas de ce communiqué)

La Commission scolaire de Montréal (CSDM), l'Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), l'organisme OPTION CONSOMMATEURS, et le collectif Sauvons Nos Enfants des Micro-Ondes (SEMO), ont déposé des mémoires pour que les normes de protections de la population de Montréal soient comparables à celles de la ville de Paris au niveau du contrôle des implantations et de la surveillance du niveau d'exposition. Des conseillers municipaux (Caroline Bourgeois...) et une députée du NPD (Ève Péclet) ont également demandé l'application du Principe de Précaution lors des deux précédentes séances de la commission. Les mémoires sont disponibles sur le site [www.dangersemo.com](http://www.dangersemo.com).

M. Lord, président de l'Association canadienne des télécommunications sans fil, était accompagné par des représentants d'Industrie Canada, de Rogers, Bell, Telus et de Public Mobile. Personne n'a représenté Vidéotron. (Vidéotron est en cour Supérieure contre des villes pour imposer ses antennes à Montréal (Pierrefonds) et dans d'autres villes au Québec (Terrebonne...).

Tous les représentants de l'industrie ont eu le même discours: la Ville de Montréal ne peut réglementer l'industrie cellulaire sur son territoire en fonction du critère de Principe de Précaution pour la santé ou de la dévaluation des propriétés. Cela est interdit par le règlement CPC 2-0-03 d'Industrie Canada qui régit l'installation des antennes au Canada. Le représentant de Rogers a de plus expliqué que l'avenir des implantations des antennes de téléphonie sans fil passait par une intégration (dissimulée) dans le «mobilier urbain» et il a donné deux exemples récents où ont été installées des antennes: la création de toute pièce d'un faux clocher sur une église qui n'en avait pas et l'installation d'une croix de 25 mètres dans le centre-ville d'Edmonton.

Le «Code de sécurité 6» en vigueur au Canada, qui protège des effets thermiques lors d'une exposition de six minutes aux micro-ondes, a été reconnu comme insuffisant pour protéger la santé, particulièrement celle des enfants, par Santé Canada le 4 octobre dernier (limitation de l'usage des cellulaires - régi par le code de sécurité 6). Cette décision suivait de près celle de l'Organisation mondiale de la santé qui a classé les micro-ondes comme «peut-être cancérigènes». Dans la même catégorie que le «Bisphémol A», Le Pesticide Killex, le plomb, le pesticide DDT... tous des produits interdits par les autorités de la santé publique dans notre société au nom du Principe de Précaution.

\*M. Lord agit pour l'industrie des télécommunications comme M. Lucien Bouchard le fait pour l'industrie des gaz de schiste. Ce sont deux anciens premiers ministres provinciaux qui ont vendu leur notoriété à des industries aux activités controversées en matière de santé publique.

-30-

François Therrien  
Porte parole du collectif "Sauvons nos enfants des Micro-ondes" - SEMO  
[ftherrien@aei.ca](mailto:ftherrien@aei.ca)  
450 471 8371  
[www.dangersemo.com](http://www.dangersemo.com)

## Antennes relais: Paris interpelle l'État et les opérateurs



[17/10/2011]

**A l'occasion du renouvellement de la charte Parisienne de la Téléphonie Mobile qui limite entre autre le seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques de téléphonie mobile, Paris constate que les demandes de la FFT (Fédération Française des Télécoms) d'augmentation de ce seuil sont inacceptables. A cette heure, la Ville Paris regrette et condamne l'attitude de la Fédération. Explications en détails.**

### **De quoi parle-t-on?**

La Charte Parisienne de la Téléphonie Mobile, liant la Ville de Paris et les 4 opérateurs, était unique en France. Elle comportait un seuil maximum d'exposition aux ondes électromagnétiques de téléphonie mobile de 2 V/m en moyenne sur 24 heures, vérifiable et régulièrement contrôlé, et un dispositif de concertation avec les riverains, les associations et les mairies d'arrondissement, au travers de la commission de concertation de la téléphonie mobile (CCTM).

### **Les négociations**

Des négociations de renouvellement de cette charte ont été entamées à l'initiative de la Ville dès mars dernier, conformément aux préconisations de la conférence parisienne «Ondes, santé, société » présentées le 18 juin 2009 et au vœu adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 12 juillet 2011, avec pour objectifs la définition du seuil d'exposition le plus bas possibles au vu des mesures régulièrement effectuées depuis 8 ans, tout en maintenant la qualité du service.

### **Conséquences**

A l'issue de nombreuses réunions de négociations, la Fédération Française des Télécoms (FFT) et les 4 opérateurs ont fait part d'exigences inacceptables : augmentation du seuil à 10 voire 15 V/M (protocole ANFR), caractère consultatif des décisions de la CCTM, retrait des opérations d'intégration paysagère des antennes existantes ou encore non communication de la date d'activation des antennes, renvoyant ainsi la charte parisienne à un simple résumé de la réglementation nationale existante. La Ville de Paris constate le refus de fait par les opérateurs de la FFT de renouveler la charte.

La conséquence de cette rupture des discussions est qu'actuellement il n'y a plus de charte contractuelle organisant l'implantation des antennes à Paris et s'assurant du respect d'un seuil maximum d'exposition.

Paris regrette et condamne l'attitude de la Fédération Française des Télécoms qui constitue un recul dans le dialogue que la Ville a toujours tenu à maintenir, sur une question qui préoccupe une grande partie de nos concitoyens, soucieux d'un accès aux technologies de communication, mais aussi très vigilants sur les enjeux sanitaires.

La Ville suspend immédiatement toute nouvelle implantation d'antennes relais

Mao Peninou, adjoint au Maire de Paris, a indiqué que les opérateurs profitaient de l'absence de décision gouvernementale en matière de réglementation de la puissance des ondes électromagnétiques, malgré les travaux du Grenelle des Ondes et du COMOP, pour tenter d'imposer une dérégulation dans ce domaine.

Il a réaffirmé d'ailleurs, lors débats du Conseil de Paris des 17 et 18 octobre, que la ville de Paris prenait ses responsabilités vis-à-vis des opérateurs de téléphonie mobile :

- Suspension immédiate de toute nouvelle implantation d'antennes sur des sites appartenant à la Ville de Paris;
- Étude juridique sur la situation des installations actuelles ;
- Travail sur une proposition de charte unilatérale qui serait proposée aux opérateurs souhaitant disposer d'une autorisation d'implantation sur des sites appartenant à la Ville de Paris ;
- Réflexion sur l'intérêt des expérimentations menées, sur la mise en place d'un réseau unique d'antennes.

Enfin, Mao Peninou a indiqué la disponibilité de la Ville pour reprendre des discussions sur des bases raisonnables avec les opérateurs.

•



## Communiqué SEMO, 17 octobre 2011

### MICRO-ONDES, Le NPD insatisfait de l' AVERTISSEMENT DE SANTÉ CANADA

Enfin, le NPD réagit en réclamant une diffusion plus large des conseils de Santé Canada ( Principe de Précaution) pour restreindre l'utilisation des technologies sans fil.

La députée Carol Hugues, NPD-Ontario, qui était membre du comité permanent de la santé lors de l'examen par celui-ci de l'impact des micro-ondes sur la santé, exprime la position du NPD :

### Les avertissements de Santé Canada sur les cellulaires doivent être clairs et diffusés largement

L'avertissement doit s'appliquer aux systèmes WIFI, aux moniteurs de bébé, aux téléphones sans fil (et évidemment aux autres dispositifs utilisant des micro-ondes comme les antennes relais)

Le position du NPD est soutenu par les quatre éléments suivants:

**1-Rapport du comité permanent de la santé** (décembre 2010) (désaveu des normes de santé canada)

**2-Classement par l'OMS des micro-ondes comme potentiellement cancérigènes** et recommandations de limiter l'exposition de la population (31 mai 2011) (comme le Bisphémol A, le plomb, le pesticide DDT, le Killex...)

**3-Avertissement de santé Canada, de limiter l'utilisation du Cellulaire (principalement par les enfants)** 4 octobre 2011 ( Santé Canada reconnaît que des effets néfastes sur la santé peuvent se produire à un niveau d'exposition beaucoup plus bas que le code de sécurité 6, donc le code de sécurité 6 ( 6 minutes, protection thermique uniquement) n'est plus adéquat pour protéger la santé de la population- seules des normes de protection des effets biologiques peuvent protéger la population des effets néfastes sur la santé d'une exposition à long terme

**4-Avertissement des compagnies de cellulaire.**

Depuis plus d'un an, les acheteurs de cellulaire qui achète un produit, IPHONE, MOTOROLA ou BLACKBERRY, sont avisés par de petits caractères dans le mode d'emploi, de maintenir le téléphone cellulaire à une distance allant jusqu'à 7/8 de pouce de l'oreille. Et également de ne pas mettre l'appareil contre la peau lorsqu'on le porte sur soi. Ces avertissements font clairement état de risques pour la santé allant jusqu'au cancer si ces mesures de précaution ne sont pas respectées.

Le but de ces avis est bien sur une protection contre les poursuites éventuelles des clients utilisateurs de cellulaire qui auront un cancer du même côté de la tête qu'ils utilisaient leur cellulaire ( États-Unis, France, Espagne...). Ils n'auront pas lu ni respecté le mode d'emploi suggéré. Donc sans aucun recours....

Merci de votre intérêt pour ce dossier,

Références sur le site: [www.dangersemo.com](http://www.dangersemo.com)

## Industrie Canada impose des antennes relais aux villes du Québec

### [Communiqué du SEMO, 16 octobre 2011](#)

La commission scolaire de Montréal et les villes du Québec demandent l'application du Principe de Précaution, alors qu'Industrie Canada continue d'imposer les antennes sans aucune restriction.

Revue de Presse - Antennes cellulaires au Québec

Bonjour,

Les villes au Québec sont aux prises avec les nombreux projets d'implantation d'antenne, qui sont hors de leur contrôle, car Industrie Canada prend toujours en faveur pour les compagnies de cellulaires. La population est exaspérée, mais rien ne bouge à Ottawa. Les nouveaux députés du NPD sont aux abonnés absents pour la poursuite du dossier que le Bloc avait lancée en déposant une pétition du SEMO de plus de 1100 noms et en obtenant une audition sur l'impact des micro-ondes sur la santé au Comité permanent de la santé. Ces auditions avaient été suivies d'un rapport constituant un désaveu des normes canadiennes (9 décembre 2010). La ministre de la Santé devait donner suite à ce rapport, mais rien n'encore été fait.

Actuellement les villes sont laissées à elle-même et rien ne bouge à Ottawa dans le dossier de l'imposition des antennes par Industrie Canada.

Voici une revue de presse des hebdomadaires locaux relatant la situation à Pierrefonds, Châteauguay, Repentigny et Terrebonne et MONTRÉAL.

De Pierrefonds, nouveau cas dans une église: antenne sur une église imposée par Industrie Canada ( la ville de Pierrefonds est déjà en cour contre Vidéotron qui a passé outre une interdiction de la ville, cela est rendu en cour supérieure. De ce fait ,le dossier de la ville de Terrebonne contre Rogers et Vidéotron- ( église de Terrebonne) a été suspendu en attendant la décision du cas de Pierrefonds...)

[Une tour imposée - Vos nouvelles - Cités Nouvelles](#)

Encore une tour à Châteauguay, ou là aussi, la ville est déjà en cours contre un autre projet

[Le Soleil de Châteauguay Projet de tour en zone résidentielle](#)

Et finalement Repentigny décide aussi de monter au front :

[Un amendement au règlement concernant les tours à micro-ondes - Actualités - Hebdo Rive Nord](#)

La commission scolaire de Montréal demande l'application du Principe de précaution: Protégez-vous, relate la demande de la CSDM pour l'application du Principe de Précaution [Cellulaires et antennes-relais: la prudence s'impose | Protégez-Vous.ca](#)

Le Devoir:

[Projet de règlement pour encadrer l'installation d'antennes - Montréal oublie les craintes pour la santé, déplore la CSDM | Le Devoir](#)

Merci de votre intérêt pour ce dossier.

Pour plus d'information,

François Therrien SEMO

[ftherrien@aei.ca](mailto:ftherrien@aei.ca)

450 471 8371

[www.dangersemo.com](http://www.dangersemo.com)

Collectif SEMO

Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes

[www.dangersemo.com](http://www.dangersemo.com)

## Communiqué SEMO, 11 octobre 2011

Le 11 octobre 2011, Le collectif SEMO va présenter ce soir un mémoire demandant à la Ville de Montréal d'appliquer le Principe de Précaution pour la protection de la santé de la population habitant dans le voisinage des antennes relais de téléphonie cellulaire.

La présentation du mémoire est faite dans le cadre de la consultation sur:

### **Règlement sur les antennes de télécommunication**

«Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »

Organisée par l'Office de consultation publique de la ville de Montréal. (OCPM)

Les micro-ondes utilisées par la technologie sans fil ont été reconnues possiblement cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé par l'entremise du Centre de recherche sur le cancer (CIRC) le 31 mai 2011. Un lien crédible et possible a été établi entre l'exposition aux micro-ondes et le cancer et l'application du Principe de Précaution a été recommandée. La catégorie possiblement cancérigène "2B" contient également les produits suivants: le "Bisphéno A" interdit par le Canada, le chlorophénoxy (pesticide Killex) interdit par le Québec, le pesticide DDT, le plomb; chacun de ces produits a été l'objet d'une application du Principe de Précaution pour protéger la santé publique.

(L'acide caféique, et non le café [comme il a été mentionné par ceux qui veulent minimiser l'impact de la nouvelle classification...]) qui est un additif culinaire utilisé par Kraft de puis 1993, fait également partie de la catégorie 2B)

Le 4 octobre dernier Santé Canada a reconnu officiellement cette nouvelle classification en demandant à la population de restreindre son exposition aux micro-ondes.

Les inquiétudes de la population face à la croissance exponentielle de son exposition aux micro-ondes se voient maintenant confirmées par les autorités officielles de santé.

Le Principe de Précaution doit s'appliquer lors de l'exposition permanente aux micro-ondes provenant des antennes relais, et ce dans le but de protéger la santé publique

Dans ce contexte, le SEMO va proposer un mémoire dont le titre est:

**Application du Principe de Précaution pour la santé publique par la surveillance du niveau d'exposition des micro-ondes diffusées par les antennes de télécommunication.**

**Coordonnées de la présentation:** Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Séance du 11 octobre 2011, 19 heures.

1550 Metcalfe, 14e étage, Montréal 514 872 8510

-30-

François Therrien  
Porte-parole SEMO  
450 471 8371  
[fttherrien@aei.ca](mailto:fttherrien@aei.ca)

#### Référence

-Bisphémol A:

[Le gouvernement du Canada protège les familles par la réglementation du bisphéno A - Site Web Substances chimiques octobre 2010](#)

<http://www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/challenge-defi/batch-lot-2/bisphenol-a/index-fra.php>

-Pesticide Killex

<http://www.canada.com/montrealgazette/news/business/story.html?id=0e304f4b-60d8-42e6-81fb-a9c3220b2547>

-Avertissement de Santé Canada du 4 octobre 2011:

New Health Canada cell phone advice

Video Wendy Mesley/CBC new Health Canada cell phone advice

[http://mobilevideo.cbc.ca/u/pass~drmCFM~nocdh/1/f/~video\\_mp4~6103-1/1/m/q/2/s/m/oz1t/cbc01](http://mobilevideo.cbc.ca/u/pass~drmCFM~nocdh/1/f/~video_mp4~6103-1/1/m/q/2/s/m/oz1t/cbc01)

-Classification des micro-ondes comme possiblement cancérigènes par l’OMS:

[http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208\\_F.pdf](http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf)

## **Communiqué SEMO, 13 septembre 2011**

### **Nouveaux compteurs d'Hydro-Québec: un risque pour la santé cliquer pour [voir le vidéo des mesures](#)**

Le 13 septembre 2011 - Le collectif Sauvons nos enfants des Micro-Ondes (SEMO) dénonce qu'Hydro-Québec mette à risque la santé de la population québécoise en projetant d'installer partout au Québec des compteurs à lecture à distance utilisant les micro-ondes comme protocole de communication.

Les preuves scientifiques des effets néfastes sur la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences sont réelles et crédibles. À cet effet, l'Organisation mondiale de la Santé, appuyée par un comité de 31 scientifiques internationaux, a récemment augmenté le niveau de risque des champs électromagnétiques de radiofréquences à « peut-être cancérogènes pour l'homme ».

Dans la même veine, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté, en mai dernier, la résolution n° 1815 reconnaissant les effets néfastes des champs électromagnétiques de radiofréquences et demandant aux États membres de prendre les mesures qui s'imposent afin de protéger la santé de la population.

Ici même au Canada, le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes a même reconnu, dans son rapport de décembre 2010, que le Code de sécurité 6, encadrant les limites d'exposition humaine à l'énergie électromagnétique, présentait des lacunes en ce qui a trait à l'exposition au rayonnement électromagnétique de radiofréquence de faible intensité. Il a d'ailleurs recommandé au gouvernement canadien et à Santé Canada d'approfondir cette question. Le SEMO a témoigné lors de ces audiences et a présenté une preuve appuyée par sept scientifiques internationaux spécialisés dans ce domaine.

« Nous sommes d'avis qu'Hydro-Québec ne doit pas mettre la santé de la population à risque en polluant davantage notre environnement avec les micro-ondes émis par ces 3,75 millions de compteurs et par l'ensemble du parc d'antennes et de répéteurs supportant cette technologie. Bien que l'émission d'un compteur serait moins grande que d'autres appareils courants, l'imposante quantité d'équipement émetteur et l'aspect obligatoire de l'installation, sans possibilité de refus, rend cette exposition significative et risquée pour la santé publique » a déclaré M. François Therrien, porte-parole du SEMO.

Plusieurs mouvements de protestation au projet d'implantation de la technologie de lecture à distance des compteurs électriques et à leur risque pour la santé sont récemment nés en Californie, en Ontario et en Colombie-Britannique. Plusieurs citoyens se sont mobilisés et ont contesté l'implantation de cette technologie.